

Envoyé : mercredi 11 juin 2025 09:58

À : info <info@esvres.fr>

Objet : PLU MODIFICATION N° 4

Bonjour

Je ne comprends pas la phrase en rouge ci-dessous, extraite du dossier d'enquête concernant la modification N° 4 du PLU de la commune d'ESVRES/INDRE.

"Concernant le reclassement en Np du site de Champgault

Cette évolution permet une meilleure protection du site avec des possibilités d'aménagement plus restrictives.

Il est également la protection du parc cet des arbres remarquables (dans le cadre de la révision du PLU en cours."

Merci de me fournir une explication dans les meilleurs délais.

Cordialement

Merci de bien vouloir me l'expliquer ?

Cordialement